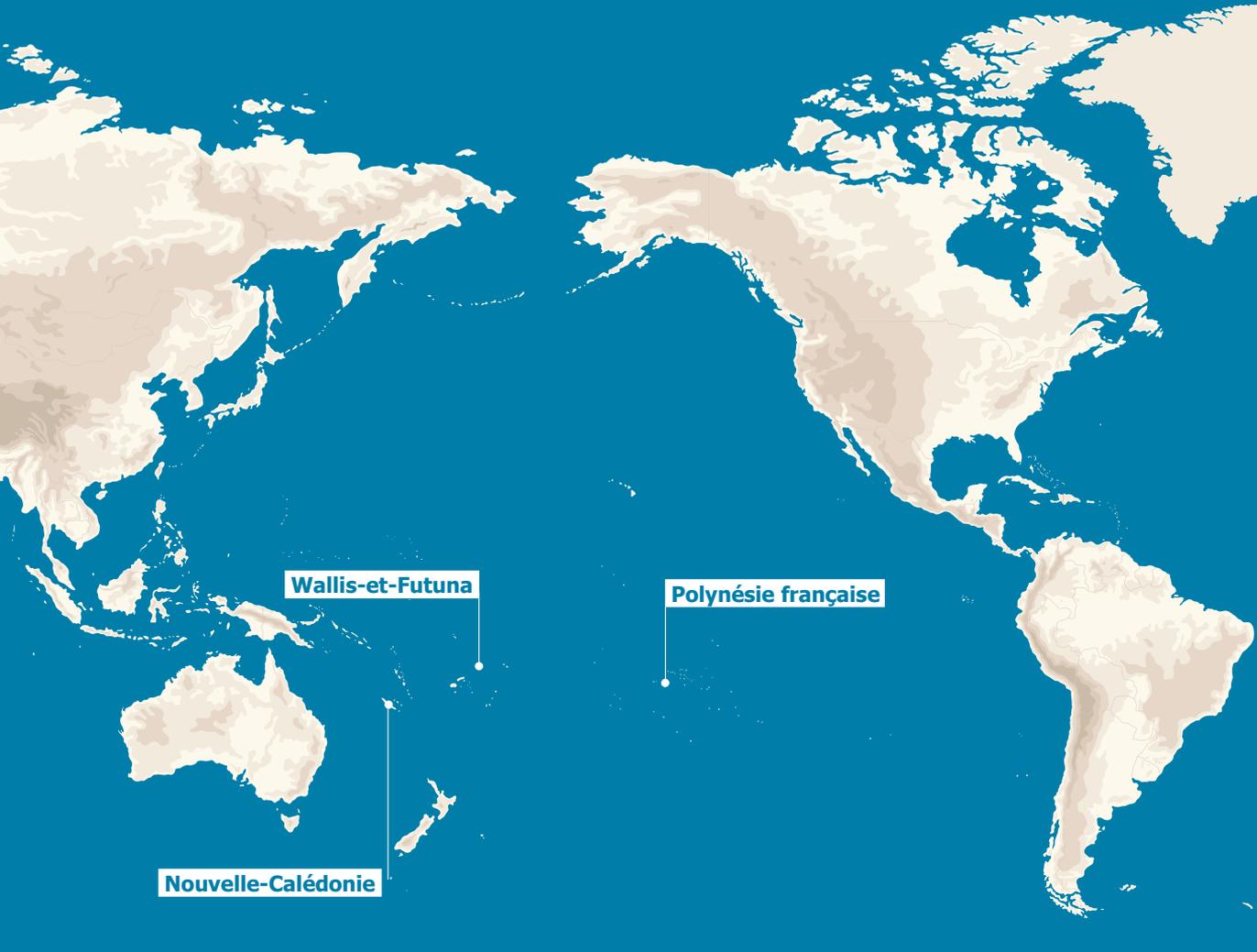


LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉS DE L'IEOM



Sommaire

I.	LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	3
1-1	Synthèse	3
1-2	Compte de transactions courantes	5
1-2-1	Biens	7
1-2-2	Services	10
1-2-3	Revenus primaires.....	13
1-2-4	Revenus secondaires	14
1-3	Compte financier	16
1-3-1	Les investissements directs	16
1-3-2	Les investissements de portefeuille	18
1-3-3	Les autres investissements et l'équilibre global de la balance des paiements.....	18
II.	LES TABLEAUX STATISTIQUES	20
III.	LA MÉTHODOLOGIE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS	23
3-1	Principes généraux de la balance des paiements	23
3-2	Concepts et définitions clés.....	24
3-3	Sources statistiques.....	25
3-4	Principales rubriques de la balance des paiements	25

Encadré 1 : Les normes méthodologiques internationales évoluent

Cette année, les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française sont publiées selon la norme de la sixième édition du « Manuel de balance des paiements » du FMI (« BPM6 »). Elles étaient publiées selon la cinquième édition du Manuel du FMI (« BPM5 ») jusqu'alors.

La méthodologie BPM6, qui vise notamment à une meilleure articulation avec la comptabilité nationale et la position extérieure, se traduit par un niveau de détail plus grand, non disponible dans le système actuel de collecte des COM françaises du Pacifique. Toutefois, par rapport aux éditions précédentes de ce rapport annuel, un certain nombre de reclassements a été effectué entre biens et services (négoce international, travail à façon...). Par ailleurs, la présentation du compte financier s'effectue dans le BPM6 avec des conventions de signes différentes de celles de la cinquième édition du Manuel :

- dans la présentation BPM5, un flux net négatif correspondait à une augmentation des créances sur l'étranger ou à une diminution des engagements vis-à-vis de l'étranger (exemple : un investissement direct effectué à l'étranger ou une liquidation d'un investissement étranger dans le territoire), puisqu'elle traduit une « sortie » de capitaux vers l'étranger ;
- dans la présentation BPM6, le signe « + » retrace désormais les hausses des créances et des engagements et le signe « - » les baisses.

Le tableau ci-dessous montre l'impact du reclassement du négoce international et du travail à façon dans le compte de transactions courantes, et du changement de conventions de signes dans le compte financier.

en milliards de F CFP

Principaux postes de la balance des paiements en 2019 (soldes)	BPM5	BPM6
Compte des transactions courantes	-22,1	-22,1
- Biens	-205,2	-201,8
- Services	66,6	63,2
- Revenus (BPM5) / Revenus primaires (BPM6)	63,4	63,4
- Transferts courants (BPM5) / Revenus secondaires (BPM6)	53,1	53,1
Compte de capital	0,0	0,0
Compte financier	-8,4	8,4
Investissements directs	-2,7	2,7
- Investissements directs sortants	-4,5	4,5
Capital social	-1,5	1,5
Autres opérations (BPM5) / Autres opérations (prêts intragroupes)(BPM6)*	-3,0	3,0
- Investissements directs entrants	1,8	1,8
Capital social	1,6	1,6
Autres opérations (BPM5) / Autres opérations (prêts intragroupes)(BPM6)*	0,2	0,2
Investissements de portefeuille	-0,6	0,6
Avoirs	-0,6	0,6
Engagements	0,0	0,0
Autres investissements	-5,1	5,1
Avoirs	-26,9	26,9
Engagements	21,8	21,8
Erreurs et omissions	30,5	30,5

* La collecte, telle qu'elle est effectuée aujourd'hui, ne nous permet pas de distinguer les crédits commerciaux entre affiliés de ceux entre non-affiliés. Les chiffres sont donc identiques à ceux diffusés sous convention BPM5.

Sources : IEOM, ISPF, Douanes

I. LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

1-1 Synthèse

La balance des paiements a reflété en 2019 le climat économique favorable observé sur l'année, soutenu notamment par une fréquentation touristique au plus haut depuis vingt ans.

Le **compte des transactions courantes** retrace l'équilibre des échanges de biens, services et revenus entre la Polynésie française et le reste du monde. Il devient déficitaire en 2019 (-22,1 milliards F CFP) pour la première fois depuis 2010, résultant principalement de l'accroissement des importations de biens d'équipement.

Le **compte financier** fait ressortir une hausse des avoirs nets de la Polynésie française vis-à-vis de l'extérieur (8,4 milliards F CFP), aussi bien pour les investissements directs que pour les autres investissements, notamment pour le secteur bancaire.

Des échanges de biens structurellement déséquilibrés

Le déficit commercial de la Polynésie française atteint 201,8 milliards F CFP en 2019 (après 165,7 milliards F CFP en 2018), alourdi par l'importation de biens d'équipement et, dans une moindre mesure, de biens de consommation en raison de la vigueur de la consommation des ménages polynésiens. De plus, les exportations de produits locaux, affectées par les difficultés de la filière perlicole, diminuent de 2,3 milliards F CFP.

Un excédent dans les services, grâce au tourisme

Le solde des échanges de services affiche en revanche un excédent de 63,2 milliards F CFP en

2019, en deçà de celui de 2018 (70,2 milliards F CFP). Il résulte essentiellement de la hausse de la fréquentation touristique, qui a permis à la Polynésie française de collecter 3,7 milliards F CFP de recettes nettes supplémentaires en 2019. Cependant, suite à l'arrivée dans le ciel polynésien des compagnies French Bee et United Airlines courant 2018, la redistribution des parts de marché dans le secteur aérien se traduit par un excédent moins élevé du solde des transports (10,5 milliards F CFP après 13,5 milliards F CFP en 2018).

Des échanges de revenus structurellement excédentaires par les transferts de l'État

Les transferts provenant de l'État (salaires, pensions et dotations) contribuent également à équilibrer les flux entre la Polynésie française et l'extérieur, alimentant l'excédent des revenus primaires et secondaires, qui atteignent respectivement 63,4 milliards F CFP et 53,1 milliards F CFP en 2019.

Compte financier : une hausse des avoirs nets

Avec une progression des avoirs détenus à l'étranger par les Polynésiens (32,0 milliards F CFP) plus forte que celle de leurs engagements vis-à-vis de l'extérieur (23,6 milliards F CFP), le compte financier présente des sorties nettes de 8,4 milliards F CFP.

Les **investissements directs** enregistrent des sorties nettes de 2,7 milliards F CFP, suite à des remontées de trésorerie de filiales polynésiennes

à leurs maisons-mères situées essentiellement en France. En parallèle, les investissements immobiliers des Polynésiens à l'extérieur dépassent ceux des étrangers en Polynésie.

Les Polynésiens poursuivent également leurs **investissements de portefeuille** (sorties nettes de 0,6 milliard F CFP).

Parmi les **autres investissements** (5,1 milliards F CFP de sorties nettes), la baisse des engagements des banques polynésiennes a été plus importante que celle de leurs avoirs, engendrant un renforcement de leur position extérieure nette vis-à-vis de l'étranger de 2,3 milliards F CFP.

[Tableau 1 Principaux postes de la balance des paiements \(soldes\)](#)

Principaux soldes de la Balance des Paiements de la Polynésie française

<i>En millions de F CFP</i>	2017 (r)	2018 (r)	2019 (p)
Compte des transactions courantes (I) dont	31 285	24 629	-22 081
Biens et services dont :	-89 282	-95 445	-138 555
<i>Biens</i>	-153 950	-165 669	-201 767
<i>Services</i>	64 667	70 224	63 212
Revenus primaires	61 782	63 002	63 360
Revenus secondaires	58 785	57 071	53 114
Compte de capital (II)	8	-10	0
Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)	31 293	24 618	-22 081
Compte financier	-12 823	12 932	8 393
Investissements directs (IV)	-7 880	6 408	2 705
Investissements de portefeuille (V)	1 246	1 521	599
Solde de la balance de base (VI) = (III) - (IV) - (V)	37 927	16 689	-25 385
Autres investissements	-6 189	5 003	5 089
Erreurs et omissions	-44 116	-11 686	30 474
<i>Estimation PIB (source : CEROM)</i>	<i>609 777</i>	<i>625 558</i>	<i>644 885</i>

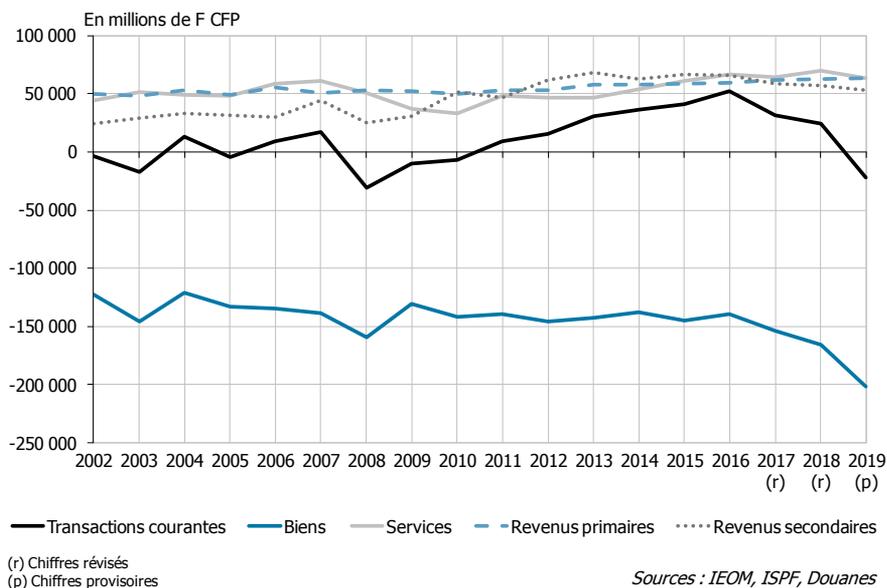
(r) Chiffres révisés

(p) Chiffres provisoires

Sources : IEOM, ISPF, CEROM

1-2 Compte de transactions courantes

Graphique 1 : Principaux soldes du compte de transactions courantes



Un déficit des transactions courantes en 2019

Le solde des transactions courantes devient déficitaire en 2019 (-22,1 milliards F CFP), après un excédent de 24,6 milliards F CFP en 2018. Cette situation, qui n'avait pas été observée depuis 2010, fait suite à une dégradation tendancielle au cours des trois dernières années, expliquée essentiellement par l'accroissement du déficit dans les échanges de biens (voir graphique 1). La baisse des excédents dans les échanges de services et de revenus en 2019 y contribue dans une faible mesure.

La France et les États-Unis, principaux partenaires d'échanges de la Polynésie française

Principal partenaire d'échanges de la Polynésie française en 2019, la **France** représente la moitié de ses transactions courantes. Elle concentre 40 % de ses échanges de services (achats et ventes confondus), 20 % de ses échanges de biens (importations et exportations confondues) et l'essentiel des transferts de revenus.

En deuxième position avec 22 % des échanges courants du pays, les **États-Unis** devançant la France en termes d'échanges de biens en 2019 (23 %, après 11 % en 2018) en raison de l'achat par la compagnie Air Tahiti Nui de deux appareils à Boeing.

La Polynésie française poursuit également ses relations avec ses voisins du **Pacifique**, notamment la Nouvelle-Zélande. Les pays asiatiques (Japon, Chine, Corée du Sud, Singapour) restent particulièrement présents dans ses échanges de biens (graphique 3).

Le taux de couverture des biens et services a diminué

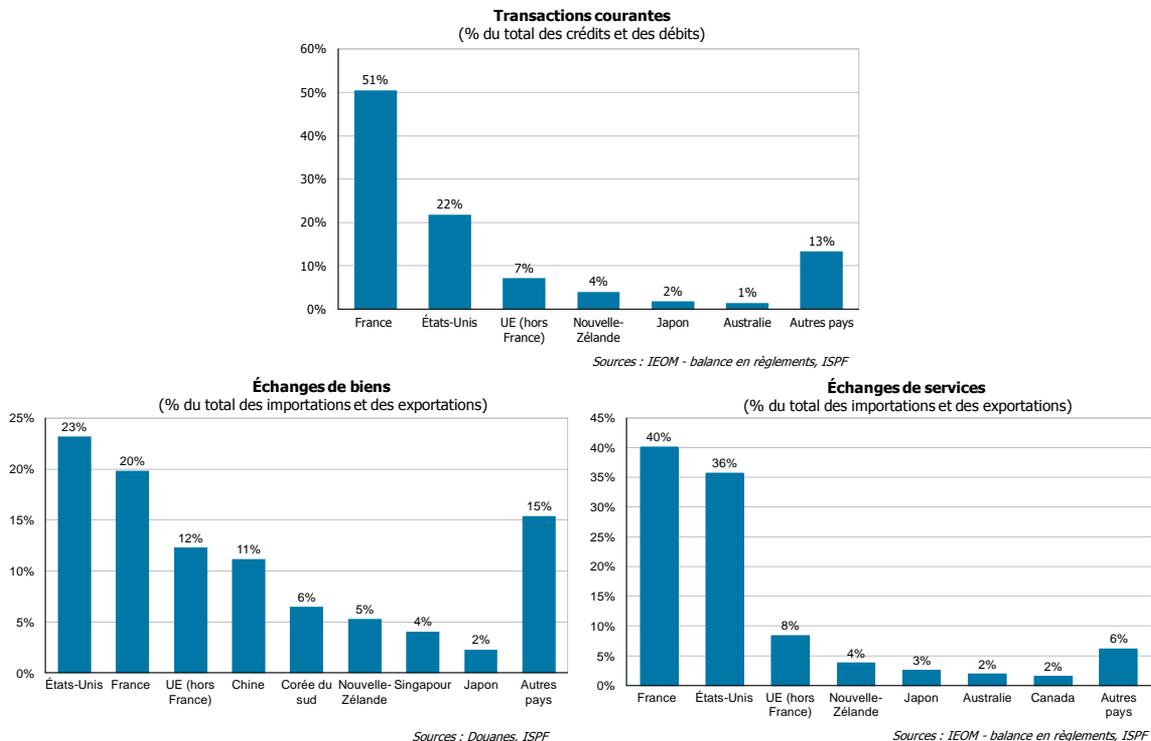
La Polynésie française connaît un déficit structurel des échanges de biens et services avec l'extérieur, qui s'est établi en 2019 à -138,6 milliards F CFP. Il s'est creusé de 43,1 milliards F CFP par rapport à l'année précédente. Le taux de couverture¹ des importations

¹ Le taux de couverture mesure le rapport entre les exportations et les importations d'un pays : c'est un indicateur de l'équilibre des échanges d'un pays avec l'extérieur. À titre de comparaison, ce taux est proche de 100 % en France, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon, ou en Chine, et de 80 % aux États-Unis.

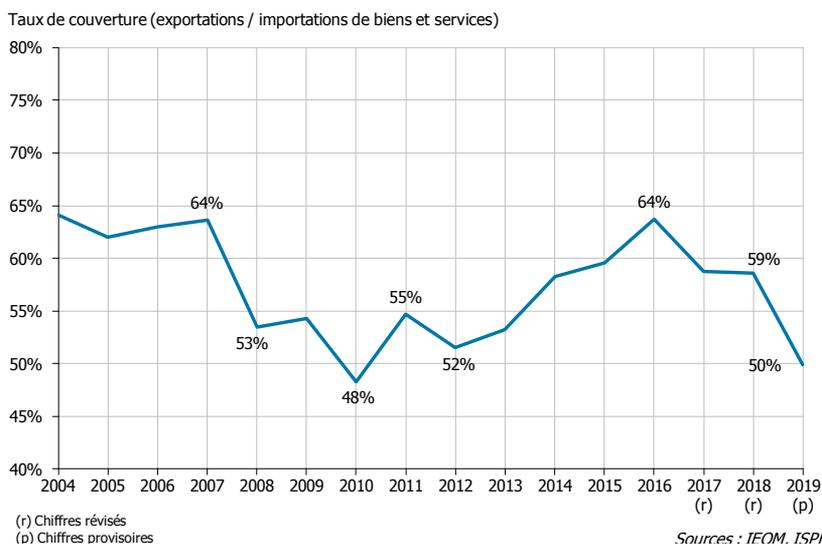
par les exportations a atteint ainsi 50 % en 2019, après 59 % en 2018. Ce déséquilibre global occulte des disparités entre biens et services : la balance des échanges de biens, structurellement déficitaire,

a affiché un taux de couverture très faible de 9 % en 2019, tandis que celui des services s'est élevé à 215 %.

Graphiques 2, 3 et 4 : Répartition géographique des flux de transactions courantes, biens et services

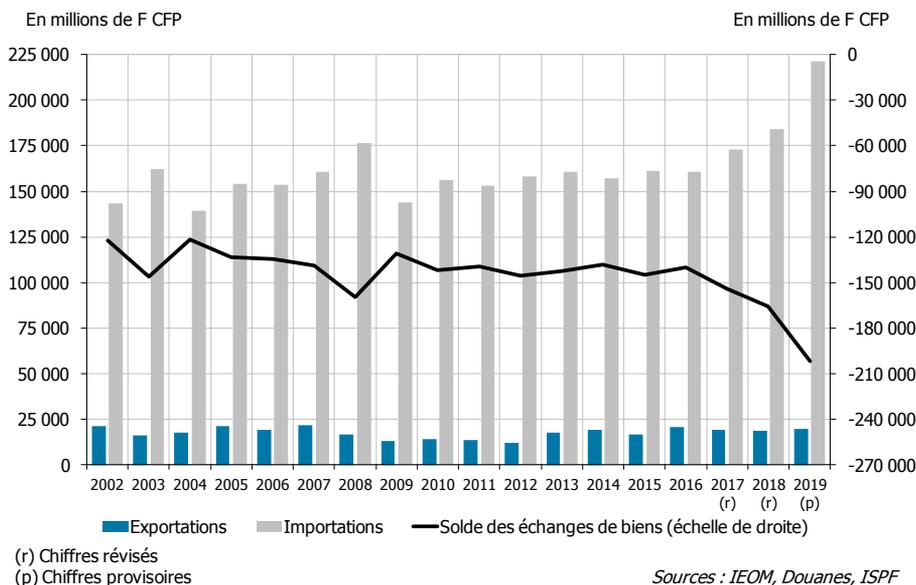


Graphique 5 : Taux de couverture global des biens et services



1-2-1 Biens

Graphique 6 : Échanges de biens



Le déficit structurel des échanges de biens s'est amplifié

Le déficit des échanges de biens atteint -201,8 milliards F CFP en 2019. Il progresse de 36,1 milliards F CFP sur un an, en raison de la hausse significative des importations globales (+37,0 milliards F CFP)², dont le poids est bien supérieur à celui des exportations (voir graphique 6).

Une progression significative des importations au cours des trois dernières années

Reflétant le dynamisme de l'économie, les importations ont été soutenues par la vigueur de la demande intérieure (consommation des ménages et besoins d'investissements productifs). Leur progression s'est nettement accélérée au cours des trois dernières années (+6 % en moyenne par an entre 2016 et 2019, contre moins d'1 % en moyenne entre 2009 et 2016). Hors éléments exceptionnels, les importations

de biens³ croissent de 7,0 milliards F CFP en 2019.

En 2019, les importations de biens⁴ destinés aux entreprises⁵ progressent de 5,0 % et celles pour les ménages⁶, de 6,0 %. Malgré un effet prix favorable dans un contexte de baisse des cours pétroliers internationaux, les importations de produits énergétiques augmentent de 2,1 %, en raison de la hausse des volumes de carburacteur et de fioul importés.

À cette hausse tendancielle des importations s'ajoute une partie exceptionnelle observée en 2019, principalement liée à l'achat de deux appareils par la compagnie Air Tahiti Nui, dans le cadre du renouvellement de sa flotte⁷, d'où une contribution exceptionnellement élevée des biens d'équipement à la hausse globale (graphique 7).

³ Données douanières.

⁴ Hors éléments exceptionnels.

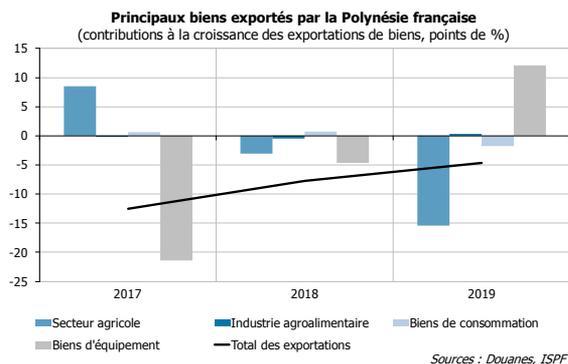
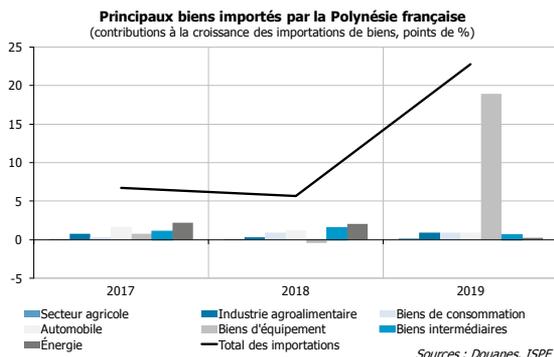
⁵ Biens intermédiaires et biens d'équipement.

⁶ Biens agricoles, alimentaires, de consommation et automobiles.

⁷ A contrario, les deux Boeing contractés en 2018 ne sont pas comptabilisés comme des importations en balance des paiements, car ils correspondent à une location longue durée et non à un achat.

² Avitaillement et négoce international compris.

Graphiques 7 et 8 : Variation des importations et exportation de biens et contributions par produits



Des difficultés à l'export, compensées par des éléments exceptionnels

Les exportations⁸ hors éléments exceptionnels diminuent de 2,0 milliards F CFP en 2019 (-14 %). En ne considérant que les produits locaux⁹, la baisse a atteint -2,3 milliards F CFP (-19 %).

Cette dernière est compensée par des reventes de biens d'équipement exceptionnels¹⁰ plus importantes que l'année précédente, contribuant ainsi à atténuer la baisse globale (graphique 8).

La contraction des exportations de produits locaux est essentiellement causée par la forte chute des ventes de perles brutes (-35 % sur un an, soit -2,4 milliards F CFP), qui atteignent leur plus bas niveau historique en 2019, dans un contexte de crise structurelle du secteur en Polynésie française. À la marge, d'autres produits locaux participent à ce mouvement, en particulier l'huile de coprah (-16 %, soit -90 millions F CFP), le noni (-11 %, soit -72 millions F CFP) et le monoï (-5 %, soit 20 millions F CFP). En revanche, les exportations de poissons (+20 %) et de vanille (+19 %) augmentent en valeur pour la troisième année consécutive, générant respectivement + 310 et + 125 millions F CFP de recettes supplémentaires.

⁸ Données douanières.

⁹ Biens entièrement ou partiellement produits dans le pays, c'est-à-dire hors importations réexportées en l'état.

¹⁰ Notamment la revente par la compagnie Air Tahiti Nui de ses anciens appareils Airbus.

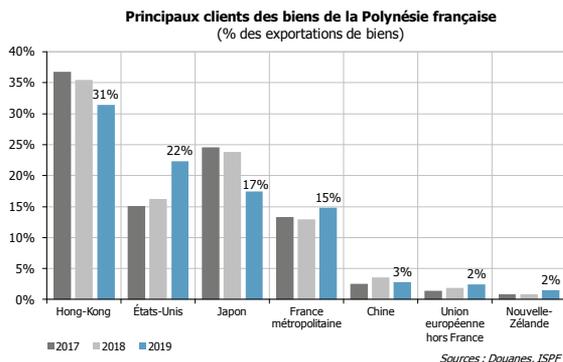
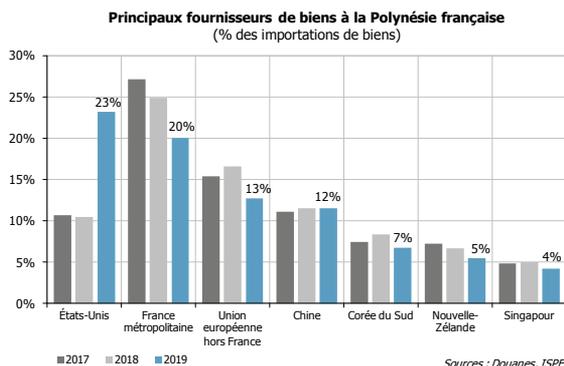
Le déficit lié à l'avitaillement s'est réduit

Le déficit lié à l'avitaillement¹¹ se réduit de 2,4 milliards F CFP en 2019 : les dépenses (carburant, provisions, fournitures) des transporteurs résidents dans les ports et aéroports étrangers s'inscrivent en baisse, tandis que celles des non-résidents en Polynésie française progressent.

La compagnie aérienne locale, au-delà de la baisse d'activité, tire parti de la baisse des cours pétroliers et de l'utilisation de sa nouvelle flotte, moins consommatrice en carburant. En outre, l'arrivée des compagnies étrangères French Bee (mai 2018) et United Airlines (octobre 2018) permet de collecter davantage de recettes d'avitaillements en Polynésie française.

¹¹ Il s'agit des dépenses (carburant, provisions, fournitures) des transporteurs résidents dans les ports et aéroports étrangers, et des transporteurs étrangers dans les ports et aéroports de Polynésie française. Elles ne font pas partie des données douanières, mais apparaissent dans les échanges de biens.

Graphiques 9 et 10 : Principaux fournisseurs et clients de biens de la Polynésie française



Des échanges de biens concentrés avec quelques partenaires

En raison des importations exceptionnelles d'aéronefs auprès de Boeing¹², les États-Unis sont devenus en 2019 les premiers **fournisseurs de biens de la Polynésie française** (23 % de ses importations), principalement en biens d'équipement et alimentaires.

Ils devancent ainsi la France (20 %), qui apporte à la Polynésie des produits pharmaceutiques et électroniques, ainsi que des produits alimentaires et automobiles, comme les autres pays de l'Union européenne (13 %).

Les pays d'Asie restent d'importants fournisseurs de biens du pays : la Chine, essentiellement pour des produits électriques, électroniques et textiles, et la Corée du Sud et Singapour, ses principales sources d'approvisionnement en hydrocarbures.

Du Pacifique, la Polynésie française importe essentiellement des biens de Nouvelle-Zélande (viande, produits laitiers, matériaux de construction).

Hong-Kong (31 % du total) reste le principal **client de la Polynésie française** en 2019. Ses achats, essentiellement des perles brutes, ont fortement diminué en 2019 (-29 %). Il en va de même pour le Japon, troisième client des biens polynésiens (17 % du total), dont les achats reculent de 45 % en 2019. À eux deux, ils importent 93 % des perles brutes polynésiennes.

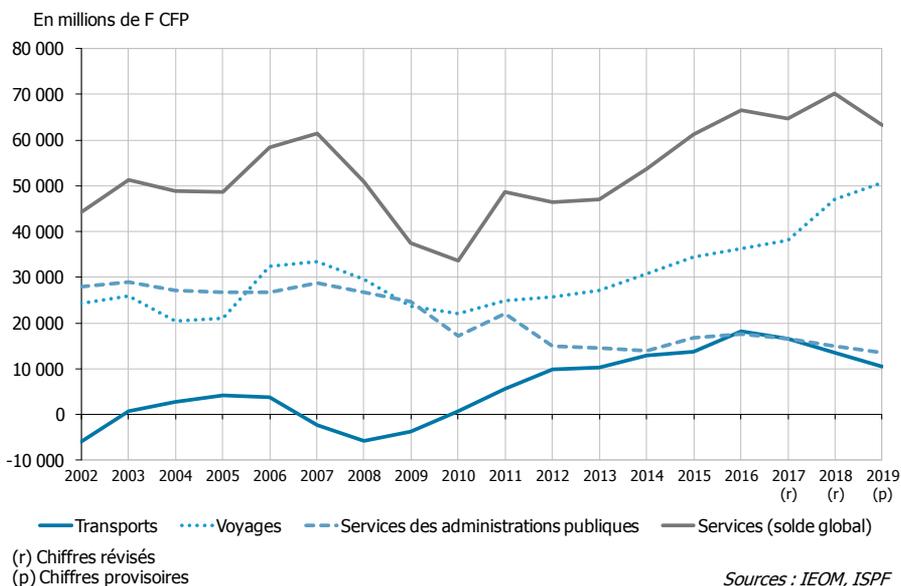
Avec 22 % du total en 2019, les États-Unis sont devenus le deuxième client des produits polynésiens. Ils concentrent 95 % des exportations polynésiennes de poisson.

La France (15 % du total) importe principalement de l'huile de coprah (99 % de ses exportations), de la vanille et des produits à base de monoi.

¹² A contrario, les deux Boeing contractés en 2018 ne sont pas comptabilisés comme des importations en Balance des paiements, car ils correspondent à une location longue durée et non à un achat.

1-2-2 Services

Graphique 11 : Échanges de services (principaux soldes)



Un moindre excédent des échanges de services

L'excédent généré par les échanges de services s'élève à 63,2 milliards F CFP en 2019.

Il résulte principalement des recettes issues du tourisme, illustrées par l'excédent de la ligne « voyages » (50,7 milliards F CFP en 2019), du transport aérien (16,8 milliards F CFP) ainsi que des « services des administrations publiques » (13,5 milliards F CFP).

Il s'inscrit en recul en 2019 : les performances du tourisme (3,7 milliards F CFP de recettes nettes supplémentaires) ne permettent pas de compenser la diminution des excédents des transports (-3,0 milliards F CFP) et des services des administrations publiques (-1,3 milliard F CFP).

Voyages : des recettes nettes en forte hausse en 2018 et 2019

L'excédent des échanges de services liés aux **dépenses touristiques** progresse significativement (+3,7 milliards F CFP sur un an) pour atteindre 50,7 milliards F CFP en 2019. Les touristes en provenance de l'extérieur ont apporté à la Polynésie française 70,6 milliards F CFP de recettes (+5,7 milliards F CFP sur un an) ; en parallèle, les Polynésiens ont dépensé pour 19,9 milliards F CFP lors de leurs voyages à l'étranger (+2,0 milliards F CFP sur un an).

Les recettes touristiques ont fortement accéléré au cours des deux dernières années, affichant une progression annuelle moyenne de 14,3 % (contre 5,8 % de 2010 à 2017), grâce à une fréquentation touristique en Polynésie française qui atteint en 2019 son plus haut niveau depuis vingt ans (237 000 touristes, contre 252 000 en 2000).

En 2019, la forte croissance de la fréquentation touristique (+9,4 % sur un an) résulte aussi bien du

segment de l'hébergement terrestre (+10,9 %), qui représente plus de 80 % de l'effectif total, que des croisiéristes (+3,7 %). La durée moyenne de séjour s'est également allongée (+2 % sur un an), atteignant 14,9 jours. En outre, la forte progression du nombre d'escales en Polynésie française effectuées par les paquebots de croisière internationale apporte au pays 33,2 % d'excursionnistes supplémentaires sur un an.

En parallèle, la progression des dépenses des résidents polynésiens ayant séjourné à l'étranger découle de l'amélioration des revenus des ménages, et la diversification de l'offre de transport aérien en termes de destinations (desserte directe de San Francisco) et de gammes tarifaires (billets sans bagage, classe économique premium).

Transports : moindre excédent dans l'aérien et alourdissement du déficit maritime

L'excédent généré par les **services de transport** s'établit à 10,5 milliards F CFP en 2019. Il se contracte de 3,0 milliards F CFP sur un an, affecté à la fois par le repli du solde positif des transports aériens et par l'alourdissement du déficit des transports maritimes.

La baisse de l'excédent des services de transport **aérien** (-2,3 milliards F CFP) reflète la concurrence accrue depuis l'arrivée de deux compagnies, French Bee (mai 2018) et United Airlines (octobre 2018). La hausse globale du trafic aérien international de passagers toutes compagnies confondues, se traduit par une diminution des recettes générées par les compagnies aériennes locales (-1,7 milliard F CFP) au profit des opérateurs étrangers (+0,6 milliard F CFP).

Le solde des transports **maritimes** est structurellement déficitaire, le fret international étant opéré exclusivement par des armateurs étrangers. En 2019, le déficit s'alourdit de 0,6 milliard F CFP pour atteindre 6,3 milliards F CFP : en lien avec l'augmentation des importations de biens, le volume de fret débarqué progresse de 1,8 % (915 700 tonnes contre 899 300 en 2018), grâce à la hausse des tonnages de produits acheminés par conteneur (+7,1 %), qui ont représenté 55 % du total.

Autres services : un déficit structurel, sauf pour les administrations publiques

Les « **services des administrations publiques** » affichent un excédent de 13,5 milliards F CFP en 2019, de moindre ampleur qu'en 2018 (-1,3 milliard F CFP).

Il s'agit, pour près des trois quarts, des dépenses des forces armées, qui diminuent de 0,7 milliard F CFP en 2019, et pour près d'un quart des dépenses civiles de services divers (-0,6 milliard F CFP)¹³.

Les **autres services** sont globalement déficitaires.

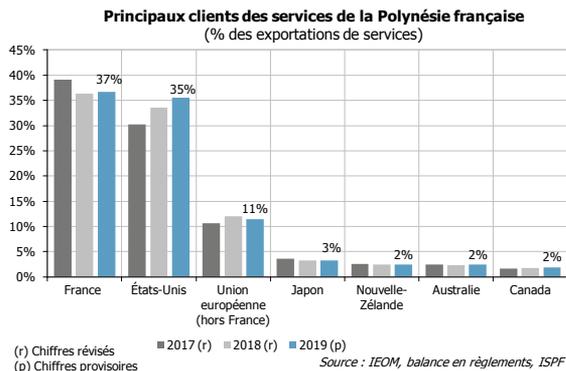
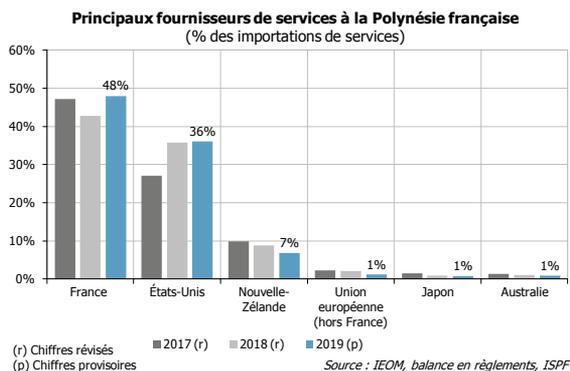
Le déficit des services de **télécommunications** s'accroît de nouveau en 2019, de + 392 millions F CFP sur un an, après + 827 millions F CFP sur un an en 2018, une évolution expliquée par la pose des câbles sous-marins Natitua (2018) et Manatua (2019) par les fournisseurs non-résidents Alcatel Submarine Networks (France) et Subcom (États-Unis).

Le déficit des services d'**assurances** atteint -1,0 milliard F CFP en 2019, alimenté par les souscriptions auprès de la France, en particulier en assurance-vie. L'encours des ménages résidents en assurance-vie est ainsi passé de 67,3 milliards F CFP fin 2018 à 68,6 milliards F CFP fin 2019.

Enfin, le déficit issu des **autres services aux entreprises** se creuse à -4,9 milliards F CFP en 2019, une évolution provenant d'une hausse des dépenses de location vis-à-vis de l'extérieur, en lien avec la location longue durée par la compagnie locale Air Tahiti Nui de deux Boeing depuis 2018.

¹³ Les services des administrations publiques ne doivent pas être confondus avec les dotations de l'État (voir encadré « Les versements publics nets »).

Graphiques 12 et 13 : Échanges de services par pays



Des échanges de services concentrés avec quelques pays partenaires

En 2019, la Polynésie française fournit essentiellement des services de tourisme et de transport aux États-Unis (85 200 touristes en 2019 soit 36 % du total), à la France (60 400 touristes, soit 26 %) et aux autres pays européens (environ 32 000 touristes soit 14 %).

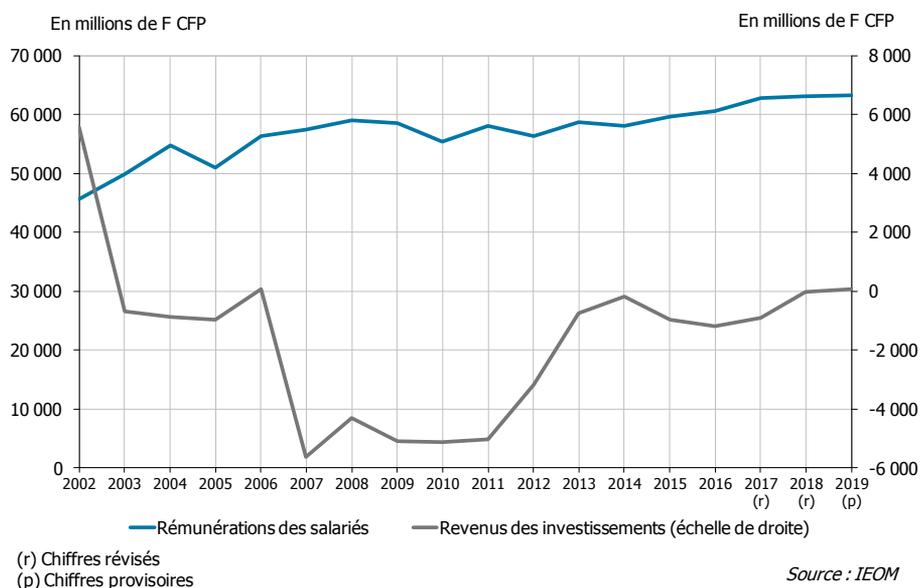
Toutefois, par la contribution des services consommés par les administrations publiques, la **France** constitue le premier **client de la Polynésie française** tous services confondus (37 %). Elle devance ainsi les

États-Unis (35 %) et les autres pays de l'**Union européenne** (11 %).

La **fourniture de services** à la Polynésie française est réalisée à 48 % par la **France** (tourisme, transports maritimes, aériens, services de communication). Les **États-Unis** et la **Nouvelle-Zélande** représentent respectivement 36 % et 7 % des services fournis au pays, notamment en raison du transport aérien opéré par United Airlines et Air New Zealand et des dépenses touristiques des résidents dans ces destinations.

1-2-3 Revenus primaires

Graphique 14 : Soldes des revenus primaires



Constitué de rémunérations du travail et de revenus d'investissements, le solde des revenus primaires atteint 63,4 milliards F CFP en 2019. Structurellement excédentaire, il est essentiellement alimenté par les flux en provenance de la France pour le paiement des agents des administrations publiques de l'État.

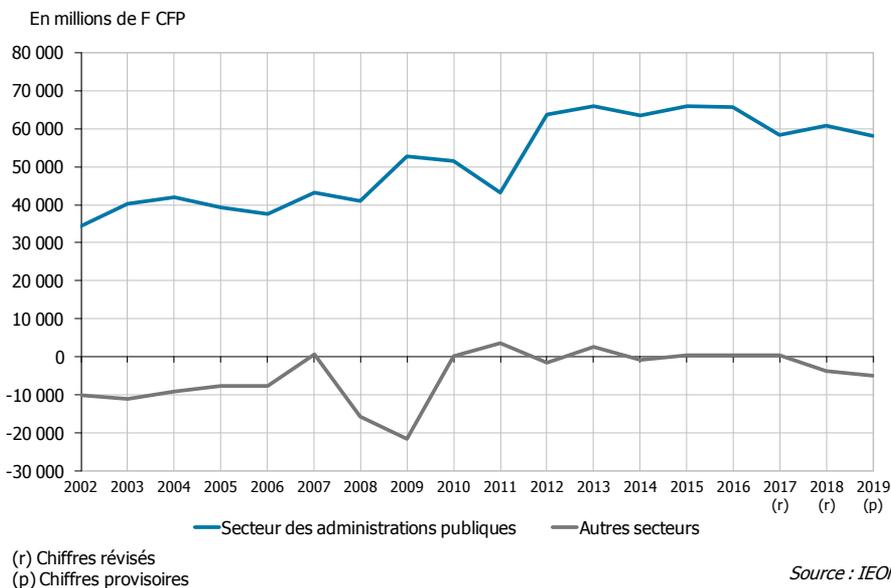
Le solde positif des **rémunérations des salariés** résulte de la différence entre les 65,4 milliards F CFP de salaires perçus de l'étranger (à 99,7 % du secteur

public), et des 2,1 milliards F CFP versés par des entités résidentes à des travailleurs non-résidents.

Mineurs par rapport aux salaires, les **revenus nets liés aux investissements** sont globalement équilibrés en 2019 : les versements à des non-résidents, 5,5 milliards F CFP, sont équivalents aux revenus de placements des résidents hors du pays, notamment en titres (2,2 milliards F CFP de revenus issus des investissements de portefeuille).

1-2-4 Revenus secondaires

Graphique 15 : Soldes des revenus secondaires



Les revenus secondaires¹⁴ nets se sont élevés à 53,1 milliards F CFP en 2019.

Les **administrations publiques** résidentes ont reçu 58,1 milliards F CFP de revenus secondaires nets en 2019. Cet excédent provient des pensions et dotations versées par l'État et du solde des flux d'impôts, taxes et droits divers perçus par les administrations.

A contrario, les **ménages et entreprises** polynésiens ont effectué davantage de transferts unilatéraux (dotations, autres transferts sans réciprocité) vers l'extérieur qu'inversement, conduisant à un solde déficitaire de 5 milliards F CFP.

¹⁴ Les revenus secondaires correspondent aux transferts courants. Ceux des administrations publiques sont constitués de prestations sociales (dont pensions), de dotations, et d'impôts et taxes. Ceux des autres secteurs (ménages, entreprises) sont des transferts unilatéraux de natures diverses (envois de fonds à l'étranger par les travailleurs, donations, subventions, amendes, etc.).

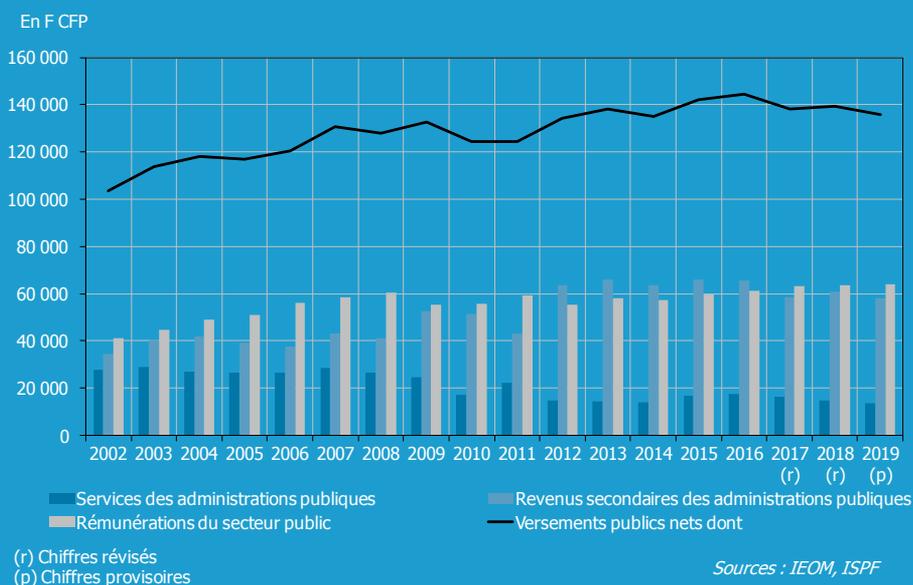
Encadré 2 : Les versements publics nets

Les dépenses de l'État en Polynésie française, inscrites en revenus primaires, en revenus secondaires et en services des administrations publiques, correspondent à des salaires, des versements de pensions, des transferts aux collectivités territoriales et des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

En 2019, les versements publics nets ont atteint 135,7 milliards F CFP, représentant 47 % du total des crédits du compte de transactions courantes et 21 % du PIB.

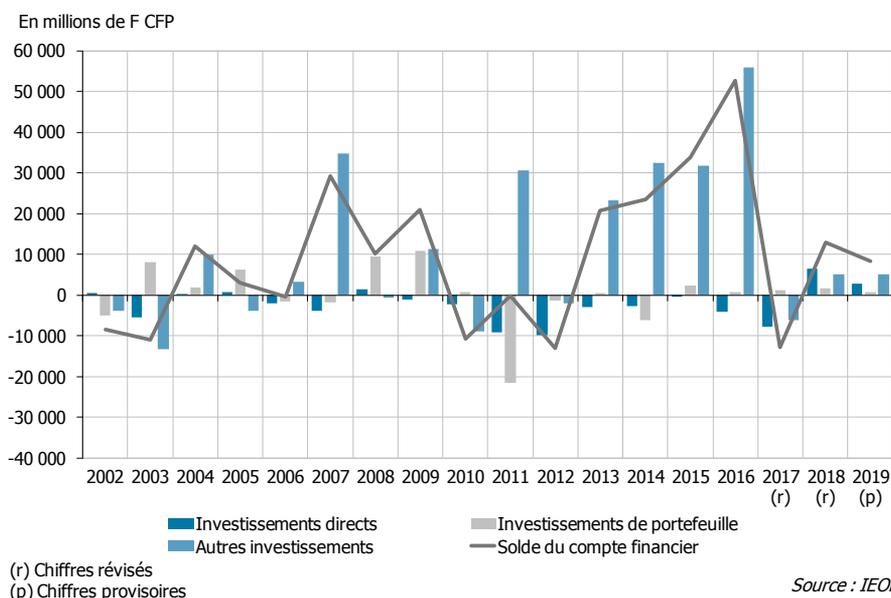
En net, les rémunérations du secteur public ont représenté 64,1 milliards F CFP en 2019, les pensions et dotations 58,1 milliards F CFP, et les dépenses militaires et civiles 13,5 milliards F CFP.

Graphique 16 : Versements publics nets en Polynésie française



1-3 Compte financier

Graphique 17 : Solde des principaux postes du compte financier
Variation des avoirs nets vis-à-vis de l'extérieur



Les avoirs nets des résidents vis-à-vis de l'extérieur augmentent de 8,4 milliards F CFP en 2019. Cette évolution est tirée par les investissements directs (2,7 milliards F CFP), ainsi que par les investissements

de portefeuille (0,6 milliard F CFP) et les « autres investissements » (5,1 milliards F CFP).

1-3-1 Les investissements directs

Tableau 2 : Soldes des investissements directs

En millions de F CFP	2017 (r)	2018 (r)	2019 (p)	Variations 19/18
Soldes des IDE	-7 880	6 408	2 705	-3 703
Solde IDE entrants (+) dont	9 511	-3 552	1 770	5 322
Capital social (*)	-10	330	403	73
Investissements immobiliers	3 254	501	1 208	707
Autres opérations	6 267	-4 383	158	4 542
Solde IDE sortants (-) dont	1 631	2 856	4 475	1 619
Capital social (*)	-7	63	-201	-264
Investissements immobiliers	1 585	2 785	1 703	-1 083
Autres opérations	53	7	2 973	2 966

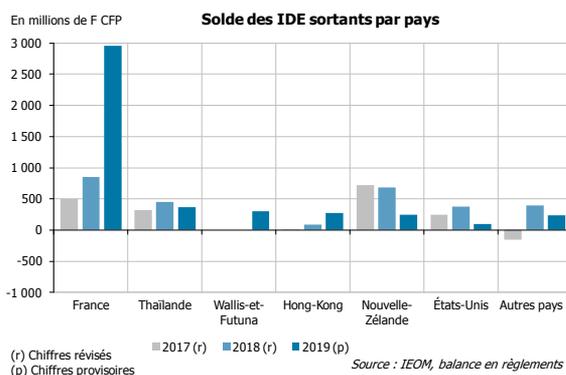
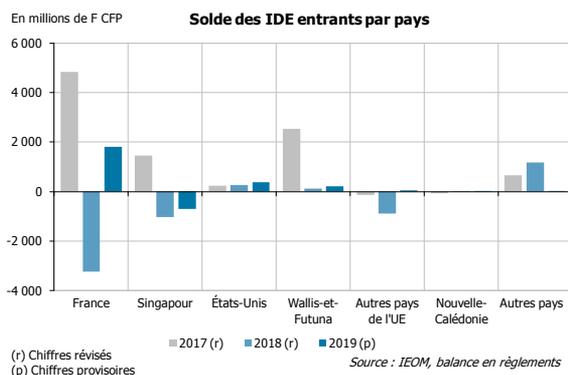
(*) Hors investissements immobiliers

(r) Chiffres révisés

(p) Chiffres provisoires

Source : IEOM

Graphiques 18 et 19 : Soldes des investissements directs par pays de contrepartie



Les investissements directs étranger (IDE) présentent des sorties nettes en 2019 (hausse des avoirs nets des résidents vis-à-vis de l'extérieur), en raison d'investissements directs nets réalisés par les non-résidents en Polynésie française (solde des IDE entrants) moins importants que ceux des Polynésiens à l'extérieur (solde des IDE sortants).

Les **IDE en Polynésie française par les non-résidents** engendrent des entrées nettes de 1,8 milliard F CFP sur l'exercice.

Les opérations en capital social sont majoritairement issues d'investissements immobiliers, pour 1,2 milliard F CFP, principalement en provenance de France (68 % des investissements immobiliers nets) et des États-Unis (18 %).

Les autres opérations sont essentiellement composées de prêts à court terme et avances en trésorerie accordées aux filiales polynésiennes par leurs maisons-mères à l'étranger (France, Wallis-et-Futuna, Singapour), et de leur remboursement ; ces opérations sont globalement équilibrées en 2019.

En parallèle, les **IDE des Polynésiens à l'étranger** ont donné lieu à des sorties nettes, 4,5 milliards F CFP en 2019 après 2,9 milliards F CFP en 2018.

Les opérations en capital social résultent notamment d'investissements immobiliers, qui engendrent des sorties nettes de 1,7 milliard F CFP : en 2019, les pays de prédilection des Polynésiens sont la France (27 % des achats nets), la Thaïlande (22 %), Hong-Kong (16 %), la Nouvelle-Zélande (15 %) et les États-Unis (7 %). La part des achats de biens immobiliers en Nouvelle-Zélande a diminué, ce qui peut s'expliquer par l'instauration par ce pays d'une loi sur l'immobilier limitant l'accès à la propriété aux étrangers non-résidents¹⁵.

Les autres opérations (3,0 milliards F CFP de sorties nettes) représentent des remontées de trésorerie de filiales polynésiennes vers leurs maisons-mères à l'étranger (transport, logistique, distribution), principalement métropolitaines.

¹⁵ Entrée en vigueur en octobre 2018, l'*Overseas Investment Amendment Bill* a été mise en place face à la difficulté pour les Néozélandais à trouver un logement, dans un contexte de pénurie et d'envolée des prix sur le marché immobilier depuis 2010. La réforme ne concerne pas les Australiens, Singapouriens et étrangers bénéficiant du statut de résidents permanents. Elle limite les investissements des non-résidents dans les maisons et appartements anciens et certains terrains résidentiels. En revanche, les investissements étrangers restent autorisés pour les biens hôteliers, et les propriétés commerciales, et certains biens résidentiels neufs (« sur plans ») dans un but de location uniquement.

1-3-2 Les investissements de portefeuille

En 2019, les investissements de portefeuille enregistrent des sorties nettes de 0,6 milliard F CFP, toutefois de moindre ampleur qu'en 2018 (1,5 milliard F CFP).

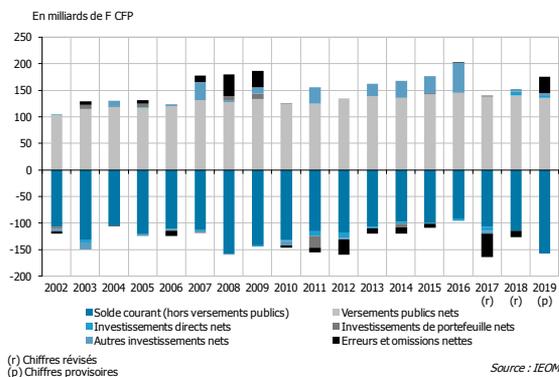
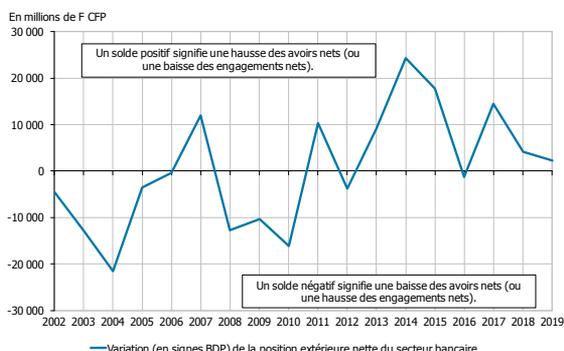
Les achats de titres par les Polynésiens ont légèrement progressé (4,9 milliards F CFP contre 4,5 en 2018), pour des reventes relativement équivalentes (2,3 milliards F CFP contre 2,5 en 2018). Cette tendance s'explique par les performances enregistrées par les principales places boursières sur l'année 2019, comme le CAC 40 (+26,4 %) qui a signé sa plus forte progression depuis dix ans.

1-3-3 Les autres investissements et l'équilibre global de la balance des paiements

Les autres investissements, qui regroupent toutes les autres opérations sur actifs et passifs financiers entre les résidents et les non-résidents (prêts, crédits, crédits commerciaux...), donnent lieu à des sorties nettes de 5,1 milliards F CFP en 2019.

Les avoirs des banques polynésiennes à l'étranger diminuent de 2,1 milliards F CFP en 2019 ; en parallèle, leurs engagements reculent de 4,3 milliards F CFP ; par conséquent, leur position extérieure nette cumulée s'est renforcée de 2,3 milliards F CFP. Positive depuis quelques années, elle a favorisé le développement d'un marché interbancaire dans la zone Pacifique et a permis aux banques polynésiennes de prêter une partie de leurs liquidités excédentaires en Nouvelle-Calédonie où la place bancaire est globalement emprunteuse.

Graphiques 20 et 21 : Soldes des autres investissements du secteur bancaire et équilibre global de la balance des paiements



Encadré 3 : Les révisions des données antérieures de la balance des paiements

Des révisions méthodologiques ont été apportées aux balances des paiements des années 2017 et 2018.

Tableau 3 : Les principales révisions des données 2017 et 2018 (soldes)

En millions de F CFP	Données 2017			Données 2018		
	Rapport annuel 2018	Rapport annuel 2019	Écarts	Rapport annuel 2018	Rapport annuel 2019	Écarts
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	35 536	31 285	-4 251	27 841	24 629	-3 213
BIENS	-153 950	-153 950	0	-166 483	-165 669	815
SERVICES	64 063	64 667	605	71 069	70 224	-845
Autres services aux entreprises	-2 802	-1 912	890	-2 438	-417	2 021
Services des administrations publiques	16 470	16 470	0	17 662	14 837	-2 825
REVENUS PRIMAIRES	59 337	61 782	2 446	60 575	63 002	2 427
Rémunération des salariés	60 259	62 704	2 446	60 592	63 020	2 427
REVENUS SECONDAIRES	66 086	58 785	-7 301	62 681	57 071	-5 610
Secteur des administrations publiques	65 673	58 317	-7 356	66 634	60 885	-5 749
Autres secteurs	413	468	55	-3 953	-3 814	139
COMPTE DE CAPITAL	8	8	0	-10	-10	0
COMPTE FINANCIER	14 396	-12 823	-27 219	11 998	12 932	934
Investissements directs	-6 742	-7 880	-1 138	7 434	6 408	-1 026
Polynésie française à l'étranger	1 631	1 631	0	2 856	2 856	0
Étranger vers Polynésie française	8 373	9 511	1 138	-4 579	-3 552	1 026
Investissements de portefeuille	1 246	1 246	0	1 521	1 521	0
Autres investissements	19 892	-6 189	-26 081	3 043	5 003	1 960
Avoirs	-8 372	-10 953	-2 581	-4 398	-6 438	-2 040
Prêts	-8 554	-11 135	-2 581	2 002	-7 701	-9 703
dont secteur bancaire	8 133	16 133	8 000	3 336	1 036	-2 300
dont autres secteurs	-6 733	-17 315	-10 581	6 443	-960	-7 403
Autres avoirs	182	182	0	-6 400	1 262	7 662
Engagements	-28 264	-4 764	23 500	-7 441	-11 441	-4 000
Prêts	-28 697	-5 197	23 500	-6 809	-10 809	-4 000
dont secteur bancaire	-1 001	1 699	2 700	-4 176	-3 176	1 000
dont autres secteurs	-4 888	2 112	7 000	6 689	1 689	-5 000
Autres engagements	433	433	0	-632	-632	0
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	-21 147	-44 116	-22 969	-15 833	-11 686	4 146

Source : IEOM

II. LES TABLEAUX STATISTIQUES

Tableau 4 : Balance des paiements de la Polynésie française

En millions de F CFP	Crédits			Débits			Soldes		
	2017 (r)	2018 (r)	2019 (p)	2017 (r)	2018 (r)	2019 (p)	2017 (r)	2018 (r)	2019 (p)
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	271 835	288 236	288 552	240 550	263 608	310 633	31 285	24 629	-22 081
BIENS	19 028	18 692	19 612	172 977	184 360	221 378	-153 950	-165 669	-201 767
Marchandises générales	16 557	16 167	15 984	172 788	184 141	221 147	-156 232	-167 975	-205 163
<i>Données douanières</i>	16 151	14 899	14 211	163 800	215 514	212 572	-147 649	-200 615	-198 360
<i>Corrections</i>	-45	-69	0	-104	-41 960	0	59	41 892	0
<i>Avitaillement</i>	451	1 336	1 773	9 093	10 588	8 575	-8 642	-9 252	-6 803
Négoce international	2 471	2 525	3 628	189	219	231	2 282	2 306	3 396
SERVICES	107 986	116 434	118 151	43 318	46 210	54 938	64 667	70 224	63 212
Transports	30 889	29 605	27 750	14 259	16 105	17 215	16 631	13 501	10 535
<i>Maritimes</i>	1 845	679	507	5 417	6 359	6 817	-3 572	-5 680	-6 310
<i>Aériens</i>	29 045	28 926	27 243	8 841	9 745	10 398	20 203	19 180	16 845
<i>Autres</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Voyages	54 087	64 924	70 622	16 059	17 914	19 935	38 028	47 010	50 687
Services de communication	1 360	870	715	3 279	3 616	3 853	-1 919	-2 746	-3 138
Services de construction	13	0	180	130	0	128	-118	0	52
Services de fabrication fournis sur des intrants physiques	151	59	33	101	32	58	50	28	-25
Services d'assurances	80	66	71	1 085	832	1 070	-1 004	-766	-1 000
Services financiers	677	662	415	1 157	1 202	1 028	-480	-539	-613
Services d'informatique et d'information	60	13	37	654	520	1 062	-594	-507	-1 026
Redevances et droits de licence	36	24	25	370	374	429	-334	-350	-404
Autres services aux entreprises	3 837	4 926	4 464	5 749	5 343	9 365	-1 912	-417	-4 901
<i>Autres services commerciaux</i>	543	570	622	698	751	722	-155	-181	-101
<i>Locations</i>	144	194	362	1 226	1 522	3 548	-1 082	-1 328	-3 187
<i>Services divers aux entreprises</i>	3 150	4 162	3 481	3 826	3 070	5 094	-675	1 092	-1 613
Services personnels, culturels et récréatifs	245	408	276	396	235	759	-151	173	-483
<i>Services audiovisuels et annexes</i>	30	0	0	2	2	137	28	-2	-137
<i>Autres services personnels</i>	215	408	276	394	233	622	-179	175	-346
Services des administrations publiques	16 550	14 876	13 562	80	39	36	16 470	14 837	13 526
REVENUS PRIMAIRES	70 340	70 702	70 873	8 558	7 699	7 514	61 782	63 002	63 360
Rémunération des salariés	64 783	65 082	65 365	2 079	2 062	2 059	62 704	63 020	63 306
Revenus des investissements	5 557	5 620	5 508	6 479	5 637	5 454	-922	-17	54
<i>Investissements directs</i>	10	2	89	2 009	1 123	1 053	-1 999	-1 121	-963
<i>Investissements de portefeuille</i>	2 017	1 899	2 236	431	932	595	1 586	967	1 641
<i>Autres</i>	3 530	3 720	3 183	4 039	3 583	3 807	-509	137	-624
REVENUS SECONDAIRES	74 481	82 409	79 916	15 696	25 338	26 802	58 785	57 071	53 114
Secteur des administrations publiques	64 165	66 580	64 047	5 847	5 695	5 932	58 317	60 885	58 115
Autres secteurs	10 317	15 829	15 869	9 849	19 643	20 871	468	-3 814	-5 001
<i>Envois de fonds des travailleurs</i>	214	225	255	632	475	428	-419	-250	-174
<i>Autres transferts</i>	10 103	15 604	15 615	9 217	19 168	20 442	886	-3 564	-4 827
COMPTE DE CAPITAL	92	0	0	84	10	0	8	-10	0
Transferts en capital	92	0	0	84	10	0	8	-10	0

(r) Chiffres révisés

(p) Chiffres provisoires

Source : IEOM

En millions de F CFP	Soldes		
	2017 (r)	2018 (r)	2019 (p)
COMPTE FINANCIER	-12 823	12 932	8 393
Investissements directs	-7 880	6 408	2 705
Polynésie à l'étranger	1 631	2 856	4 475
Capital social	1 578	2 849	1 502
Autres opérations	53	7	2 973
Étranger à Polynésie	9 511	-3 552	1 770
Capital social	3 244	831	1 611
Autres opérations	6 267	-4 383	158
Investissements de portefeuille	1 246	1 521	599
Avoirs (résidents / titres émis par des non-résidents)	1 246	1 521	599
Emissions	665	614	63
Négociations	1 929	2 074	2 613
Remboursements	-1 347	-1 167	-2 077
Engagements (non-résidents / titres émis par des résidents)	0	0	0
Emissions	0	0	0
Négociations	0	0	0
Remboursements	0	0	0
Autres Investissements	-6 189	5 003	5 089
Avoirs	-10 953	-6 438	26 929
Prêts	-11 135	-7 701	5 563
Dont secteur bancaire	16 133	1 036	-2 061
Autres avoirs	182	1 262	21 366
Engagements	-4 764	-11 441	21 840
Prêts	-5 197	-10 809	18 867
Dont secteur bancaire	1 699	-3 176	-4 343
Autres engagements	433	-632	2 973
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	-44 116	-11 686	30 474
TOTAL GÉNÉRAL	0	0	0

(r) Chiffres révisés

(p) Chiffres provisoires

Source : IEOM

Tableau 5 : Détails des investissements directs

En milliards de F CFP	Crédits			Débits		
	2017 (r)	2018 (r)	2019 (p)	2017 (r)	2018 (r)	2019 (p)
Polynésie à l'étranger	3,9	3,9	6,7	2,3	1,0	2,2
Capital social (*)	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2
Investissements immobiliers	3,7	3,8	3,5	2,2	1,0	1,8
Autres opérations	0,2	0,0	3,2	0,1	0,0	0,2
Étranger à Polynésie	17,4	8,4	8,2	7,9	11,9	6,4
Capital social (*)	0,0	0,3	0,4	0,0	0,0	0,0
Investissements immobiliers	3,6	1,0	1,3	0,3	0,5	0,1
Autres opérations	13,8	7,0	6,4	7,5	11,4	6,3

(*) Hors investissements immobiliers

Source : IEOM

(r) Chiffres révisés

(p) Chiffres provisoires

Tableau 6 : Données douanières par produits de la Polynésie française

En milliards de F CFP	Exportations			Importations			Soldes		
	2017	2018	2019	2017	2018*	2019	2017	2018*	2019
Total (CAF/FAB) dont	16,2	14,9	14,2	172,8	182,6	224,2	-156,6	-167,7	-210,0
Secteur agricole	9,7	9,2	6,9	3,8	3,6	3,9	6,0	5,6	3,0
Industrie agroalimentaire	2,2	2,1	2,2	39,7	40,3	42,0	-37,5	-38,2	-39,9
Biens de consommation	0,9	1,0	0,8	26,8	28,4	30,1	-25,9	-27,4	-29,3
Automobile	0,0	0,1	0,1	14,1	16,3	18,0	-14,1	-16,2	-17,9
Biens d'équipement	2,8	2,1	3,9	33,6	32,8	67,4	-30,8	-30,8	-63,5
Biens intermédiaires	0,4	0,4	0,4	36,7	39,5	40,7	-36,3	-39,1	-40,3
Énergie	0,0	0,0	0,0	18,1	21,7	22,1	-18,1	-21,7	-22,1

* Hors importation des avions d'ATN sur les biens d'équipement pour une valeur de 44,3 milliards de F CFP car il s'agit d'une location longue durée sans option d'achat.

Sources : Douanes, ISPF

Tableau 7 : Commerce extérieur par pays partenaire de la Polynésie française

% du total des exportations / importations	Exportations*			Importations		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
États-Unis**	15,1%	16,3%	22,3%	10,7%	10,5%	23,2%
France métropolitaine	13,4%	12,9%	14,9%	27,2%	24,9%	20,0%
Hong-Kong	36,8%	35,4%	31,4%	0,5%	0,5%	0,5%
Japon	24,6%	23,9%	17,5%	1,9%	1,9%	1,6%
Union européenne hors France	1,4%	1,9%	2,4%	15,4%	16,6%	12,7%
Chine	2,5%	3,5%	2,8%	11,1%	11,5%	11,6%
Nouvelle-Zélande	0,9%	0,9%	1,5%	7,3%	6,7%	5,5%
Corée du Sud	0,1%	0,4%	0,3%	7,5%	8,4%	6,7%
Singapour	0,0%	0,0%	0,0%	4,9%	5,0%	4,2%
Thaïlande	0,0%	0,0%	0,0%	2,3%	2,4%	2,4%
Australie	0,2%	0,2%	0,1%	2,7%	2,8%	2,1%
Autres	5,0%	4,6%	6,7%	8,6%	8,7%	9,4%

N.B. : Les parts sont exprimées en valeur FAB/CAF.

* Exportations : locales

** Etats-Unis : Hors importation des avions d'ATN en 2018 car il s'agit d'une location longue durée sans option d'achat. 2019 : y compris importations des avions ATN.

Tableau 8 : Services par pays partenaire de la Polynésie française

En % du total des services	Crédits (pays clients)			Débits (pays fournisseurs)		
	2017 (r)	2018 (r)	2019 (p)	2017 (r)	2018 (r)	2019 (p)
France	39%	36%	37%	47%	43%	48%
États-Unis	30%	34%	35%	27%	36%	36%
Union européenne (hors France)	11%	12%	11%	2%	2%	1,1%
Nouvelle-Zélande	2,6%	2,4%	2,4%	10%	9%	7%
Japon	4%	3%	3%	2%	1%	0,8%
Australie	2,4%	2,4%	2,4%	1%	1%	0,8%
Canada	1,6%	1,8%	1,9%	1%	1%	0,6%
Nouvelle-Calédonie	1%	1%	1%	1%	1%	0,6%
Autres pays	9%	7%	5%	8%	7%	5,1%

(r) Chiffres révisés

(p) Chiffres provisoires

Source : IEOM

N.B. : Les données sont tirées des balances en règlements, à l'exception du poste "Voyages" pour lesquelles les données sont estimées à partir d'une enquête sur le tourisme

Tableau 9 : Répartition géographique des investissements immobiliers

Investissements immobiliers de la Polynésie à l'extérieur en 2019			Investissements immobiliers de l'extérieur en Polynésie en 2019		
En millions de F CFP	Montants	Part en %	En millions de F CFP	Montants	Part en %
Solde (achats - ventes) dont	1 703	100	Solde (achats - ventes) dont	1 208	100
Union européenne	504	30	Union européenne	823	68
dont France	454	27	dont France	823	68
Thaïlande	369	22	Etats-Unis	222	18
Hong-Kong	270	16	Wallis-et-Futuna	137	11
Nouvelle-Zélande	250	15	Nouvelle-Calédonie	28	2
Etats-Unis	117	7	Australie	-19	-2
Autres pays	192	11	Autres pays	18	1

Source : IEOM, balance en règlements

Source : IEOM, balance en règlements

III. LA MÉTHODOLOGIE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

3-1 Principes généraux de la balance des paiements

Définition

La balance des paiements est un document statistique, présenté suivant les règles de la comptabilité en partie double, qui rassemble et ordonne l'ensemble des transactions économiques et financières d'une économie – un territoire, un pays ou une zone économique – avec le reste du monde, au cours d'une période donnée.

La balance des paiements est, par construction, équilibrée dans la mesure où chaque transaction avec un non-résident a une contrepartie financière, une variation d'avoirs ou de dettes vis-à-vis des non-résidents. Dans le cas le plus simple, une exportation ou une cession de titres par les résidents donne naissance en contrepartie à une augmentation de leurs avoirs liquides (par exemple, les dépôts des résidents auprès des banques non-résidentes) ou une diminution de leurs engagements (par exemple un remboursement d'avances précédemment obtenues auprès de banques résidentes).

Objectifs

Mesurant les transactions entre résidents et non-résidents, la balance des paiements est une source d'informations clés. Elle permet de calculer le besoin ou la capacité de financement qui résulte de l'analyse de l'équilibre entre les niveaux d'épargne et d'investissement. La balance des paiements permet également d'évaluer l'insertion de la collectivité dans son environnement extérieur. Elle constitue enfin un élément non négligeable des comptes économiques de la collectivité par la fourniture d'éléments statistiques qui contribue à l'élaboration de certains agrégats macroéconomiques.

Aspects institutionnels et cadre conceptuel

L'élaboration de la balance des paiements de la Polynésie française est prise entièrement en charge par l'IEOM depuis 2009. Depuis 1999 et jusqu'en 2009, la balance des paiements des COM était publiée sous double timbre de la Banque de France et de l'IEOM, sur mission du Trésor. Elle prend pour référence les textes réglementaires de l'IEOM, dont l'assise légale est donnée par la LODEOM (Loi pour le Développement économique des Outre-mer, promulguée le 27 mai 2009 – article 56). Ces textes réglementaires, dont le cadre conceptuel est calé sur les normes contenues dans la cinquième édition du manuel du FMI, sont présentés sous forme de fiches sur le site Internet de l'IEOM (www.ieom.fr, rubrique « Balance des paiements »).

Disponibilité des données, publications et politiques de révisions

Depuis 1999, une balance des paiements est publiée annuellement pour la Polynésie française. Les révisions annuelles peuvent porter sur les deux années précédentes.

Conventions de signes

La balance des paiements est toujours présentée du point de vue de la Nation ou du territoire, contrairement à la comptabilité nationale au sein de laquelle les échanges avec l'extérieur sont généralement présentés du point de vue de l'agent « reste du monde ».

Par convention, un chiffre positif (crédit) correspond à une exportation ou à une recette lorsqu'il se rapporte à une opération réelle c'est-à-dire à des échanges de biens, de services et des paiements de revenus. Un chiffre négatif (débit) représente une importation ou une dépense. S'agissant du compte financier, un chiffre positif reflète une hausse des avoirs nets

(avoirs – engagements), qu'ils soient financiers ou monétaires. Sur les lignes qui distinguent les avoirs et les engagements, un chiffre positif reflète une hausse ; un chiffre négatif représente une baisse.

3-2 Concepts et définitions clés

Résidents / non-résidents

Le critère de base est celui de la résidence des agents économiques, distinct du critère de nationalité. Pour les besoins de l'établissement de la balance des paiements, les résidents et les non-résidents se définissent comme suit :

- **sont résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs implantations dans la collectivité qui établit sa balance des paiements. Sont également résidentes les personnes physiques, quelle que soit leur nationalité, ayant leur principal centre d'intérêt dans la collectivité qui établit sa balance des paiements, à l'exception des militaires en poste dans la collectivité, qui restent des non-résidents, quelle que soit la durée de leur mission ;
- **sont non-résidentes** les personnes morales, quelle que soit leur nationalité, pour leurs établissements hors de la collectivité ; les forces armées, notamment les unités stationnées dans la collectivité ; les consulats étrangers dans la collectivité ; les organismes internationaux, y compris ceux ayant leur siège dans la collectivité (par exemple, Commission du Pacifique Sud). Sont également non-résidentes les personnes physiques ayant leur principal centre d'intérêt hors de la collectivité, c'est-à-dire qui y ont leur installation effective ; les militaires en poste dans la collectivité, quelle que soit la durée de leur mission.

Polynésie française / extérieur

La Polynésie française établit sa balance des paiements vis-à-vis de l'extérieur. L'extérieur se répartit entre :

- le territoire dénommé « France » (comprenant la France hexagonale, les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte), Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et la principauté de Monaco) ;
- « l'étranger » : parmi les pays étrangers sont assimilées les collectivités d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie et des îles Wallis-et-Futuna.

Secteurs économiques résidents

Dans certaines parties de la balance des paiements – notamment les transferts courants, les investissements de portefeuille, les autres investissements –, les montants recensés font l'objet d'un classement en fonction du secteur économique auquel appartient le résident partie prenante à l'opération. On distingue dans ce cas :

- **les autorités monétaires** c'est-à-dire l'IEOM ;
- **les administrations publiques locales** : collectivités locales¹⁶, organismes de sécurité sociale ;
- **les institutions financières monétaires (IFM) hors IEOM** comprenant les établissements de crédit et toutes les autres institutions financières dont l'activité consiste à recevoir des dépôts et/ou de proches substituts des dépôts de la part d'entités autres que les IFM et, pour leur compte propre, à octroyer des crédits et/ou à effectuer des placements en valeurs mobilières ;
- **les autres secteurs** à savoir tous les agents économiques non inclus dans les trois secteurs ci-dessus (entreprises industrielles

¹⁶ Notamment Pays, communes. Est exclu l'État (français), car non-résident.

et commerciales, assurances, OPCVM non monétaires, ménages et institutions à but non lucratif au service des ménages).

3-3 Sources statistiques

Système de collecte

La collecte des données de la balance des paiements repose sur l'obligation faite à tous les résidents de déclarer à l'IEOM leurs opérations avec les non-résidents, directement ou par l'intermédiaire des banques résidentes.

Les opérations sont généralement déclarées en termes de flux bruts, sans compensation entre les recettes et les dépenses. Toutefois, les mouvements sur les avoirs et les engagements vis-à-vis de l'extérieur de l'IEOM, des administrations publiques, des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, tout comme ceux sur les crédits commerciaux, résultent de variations entre les encours de début et de fin de période.

Agents déclarants

Les obligations déclaratives liées à la balance des paiements sont décrites dans les textes réglementaires disponibles sur le site Internet de l'IEOM à la rubrique balance des paiements : www.ieom.fr.

- **Les intermédiaires financiers** (établissements de crédit, OPT, IEOM, AFD, etc.) pour toutes leurs opérations pour compte propre et pour celui de leur clientèle résidente.
- **Les administrations publiques** (direction des finances publiques, forces armées).
- **Les déclarants directs** :
 - les déclarants directs généraux (DDG) : ce sont des entreprises dont le montant des opérations avec l'extérieur (via des banques résidentes ou des comptes détenus hors de la collectivité) excède au cours d'une année civile un certain seuil, fixé à 1 milliard de F CFP ;

- les déclarants directs partiels (DDP) : il s'agit des détenteurs de comptes à l'extérieur qui sont assujettis à une déclaration directe pour les mouvements initiés à partir de ces comptes, quand le total (mensuel) de leurs paiements entrants et sortants à travers ceux-ci dépasse un certain seuil, fixé à 10 millions F CFP ;
- les compagnies aériennes étrangères : ce sont des compagnies non-résidentes qui exercent une activité dans le territoire et qui doivent déclarer l'ensemble des règlements liés à leur activité commerciale d'escale ou de représentation, ainsi que les opérations avec leur siège social ou avec des sociétés sœurs à l'extérieur.
- **Les douanes** : les douanes transmettent à l'IEOM via l'ISPF les données relatives aux exportations et aux importations de biens.
- **Les voyageurs** : les enquêtes tourisme, élaborées à partir des déclarations des voyageurs entrant dans le territoire ou le quittant, permettent d'alimenter la ligne « voyages » de la balance des paiements. Elles sont conduites par l'ISPF.

Les informations complémentaires

- **Le Système unifié de rapport financier (SURFI)** géré par l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution). Il est utilisé pour vérifier les montants déclarés par les banques concernant leurs créances et engagements vis-à-vis des non-résidents.

3-4 Principales rubriques de la balance des paiements

Les rubriques de la balance des paiements sont réparties entre :

- **le compte de transactions courantes**, qui se divise en biens, services, revenus et transferts courants ;

- **le compte de capital**, qui regroupe les transferts en capital (remises de dettes, pertes sur créances, etc.) et les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits (brevets, marques, etc.) ;
- **le compte financier** qui se décompose entre les investissements directs, les investissements de portefeuille, les produits financiers dérivés, les autres investissements et les avoirs de réserve.

Enfin, **le poste « erreurs et omissions »** est un poste d'ajustement dont l'existence tient à ce que, contrairement à l'exigence d'un véritable système de comptabilisation en partie double, les enregistrements en débit et crédit dans la balance des paiements ne sont pas inscrits simultanément à l'occasion de chaque transaction mais résultent de déclarations différenciées qui peuvent générer des erreurs, des oublis ou des décalages de période.

3-4-1 Le compte de transactions courantes

Les biens

- **Les marchandises générales**

Cette rubrique recense les transferts de propriété de biens meubles entre résidents et non-résidents valorisés à la valeur de marché des biens à la frontière de l'économie exportatrice. Elle est alimentée à partir des statistiques douanières qui subissent un certain nombre de corrections :

- les importations, qui sont comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance, fret), sont ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) en cohérence avec les exportations (déclarées FAB) ; les frais d'expédition (assurances, transports) sont réaffectés aux rubriques de services appropriés ;
- les flux relatifs aux biens exportés ou importés en vue de transformation ou de réparation pour lesquels il n'y a pas de transfert de propriété sont exclus.

- **L'avitaillement**

Cette rubrique recouvre les achats de biens dans les ports et les aéroports par les transporteurs résidents à l'extérieur et par les transporteurs non-résidents en Polynésie française tels que les carburants, provisions et fournitures. En sont exclus les services apparentés (remorquage, emmagasinage, etc.) qui s'enregistrent parmi les services de transport.

- **Le négoce**

Sont recensés au titre du négoce international les règlements nets liés aux achats de marchandises « étrangères », non importées sur le territoire douanier polynésien, puis revendues à des non-résidents, ainsi que les achats et ventes à des non-résidents de marchandises polynésiennes ne quittant pas le territoire douanier polynésien.

Les services

- **Les transports**

Ils sont éclatés entre les transports maritimes et aériens. Cette ligne enregistre, outre les règlements déclarés au titre de l'acheminement des marchandises et des transports de passagers ainsi que des frais associés (à l'exception de l'avitaillement), la part des frais d'expédition contenus dans les règlements de marchandises.

- **Les services de communication**

Ils regroupent les règlements liés à des services postaux, télégraphiques ou téléphoniques, à l'utilisation de réseaux de télécommunications et à la transmission de données.

- **Les services de construction**

Ils enregistrent les règlements relatifs aux frais de fonctionnement et bénéfiques de chantiers, aux dépenses de prospection minière et de forages pétroliers conduites par des résidents à l'extérieur ou au sein de la collectivité par des non-résidents, ainsi que les achats de marchandises liés à ces travaux, lorsqu'ils sont effectués dans des pays tiers.

- **Les services d'assurance**

Les services d'assurance comprennent les diverses formes d'assurance fournies aux non-résidents par les

compagnies d'assurance résidentes et vice versa. Ils recouvrent les services d'assurances dites directes (assurance du fret, assurance-vie, assurance dommages ou accidents, etc.) et la réassurance.

- **Les services financiers**

Il s'agit des commissions et frais perçus par le secteur bancaire ou les autres secteurs lors, par exemple, d'opérations de change, de transactions sur valeurs mobilières, etc.

- **Les autres services aux entreprises**

Ils sont décomposés en services commerciaux, locations et services divers aux entreprises. Les services divers aux entreprises rassemblent les services techniques (frais d'étude et de recherche, assistance technique), les honoraires de membres des professions libérales, les frais d'abonnement et de publicité, les services administratifs entre affiliés (frais de gestion de succursales, agences, bureaux, etc.).

- **Les services personnels, culturels et récréatifs**

Ils sont subdivisés en services audiovisuels et annexes et autres services personnels et comprennent les règlements relatifs aux redevances cinématographiques, aux achats, ventes et locations de programmes de télévision et de radio, ainsi que les services rendus aux personnes non recensées par ailleurs.

- **Les services des administrations publiques**

Cette ligne recense principalement les dépenses de fonctionnement et d'investissement effectuées dans la collectivité par les forces armées, considérées comme une entité non-résidente. Elle recense notamment la part des salaires des militaires consommée localement.

- **La rubrique « voyages »**

Cette rubrique retrace les dépenses des personnes physiques lors de leurs déplacements à l'étranger.

Au crédit de la rubrique « voyages » figurent les dépenses des personnes physiques non-résidentes en Polynésie française et au débit celles des résidents à l'étranger de la collectivité (quel que soit le motif du déplacement : voyages touristiques, voyages d'affaires, etc.). Les dépenses et recettes de transport

liées aux voyages internationaux ne sont en revanche pas enregistrées sur cette ligne, mais avec les services de transports.

Jusqu'en 2007 en Polynésie française, les flux de la ligne « voyages » étaient principalement appréhendés à partir des échanges de billets de banque et de paiements effectués par carte bancaire. Depuis, ces flux sont mesurés à partir de l'enquête tourisme de l'ISPF en conformité avec la méthodologie retenue par la Banque de France pour l'établissement de la balance des paiements de la France.

Les revenus primaires

Les revenus sont partagés entre rémunérations des salariés et revenus des investissements.

- **Les rémunérations des salariés** comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non-résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versées par l'État métropolitain à ses agents) et inversement.
- **Les revenus des investissements** correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements).

Les revenus secondaires

Les revenus secondaires sont ventilés par secteur.

- **Les revenus secondaires des administrations publiques** comprennent essentiellement les transferts courants des administrations publiques métropolitaines (notamment prestations sociales dont pensions, dotations, impôts et taxes).
- **Les revenus secondaires des autres secteurs** sont ventilés en deux rubriques, les envois de fonds des travailleurs et les autres opérations. Les envois de fonds de travailleurs reprennent les montants transférés à l'étranger par des travailleurs résidents et vice versa. Les autres opérations

comprennent des opérations de nature très diverse, parmi lesquelles : les indemnités versées et les primes reçues par des compagnies d'assurance résidentes à des non-résidents et inversement (à l'exception de la part représentative de la charge de services – commissions – répertoriée en services d'assurance) ; les dons et versements humanitaires ; les subventions et donations ; les indemnités pour rupture de contrat ; etc.

3-4-2 Le compte financier

Les investissements directs

Les investissements directs couvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion. Par convention, on considère qu'une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie.

Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie (ligne capital social), mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (opérations de prêt, flux de trésorerie, etc. ; ligne autres opérations). Les investissements immobiliers sont également considérés comme des investissements directs.

Les investissements de portefeuille

Les investissements de portefeuille comprennent toutes les opérations « fermes » sur titres négociables entre résidents et non-résidents, achats à l'émission, négociations et remboursements, à l'exception de celles comprises au sein des investissements directs,

des avoirs de réserve et des produits financiers dérivés.

Les autres investissements

Ce poste englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Il se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'extérieur, puis par nature d'opération (crédits commerciaux, prêts et emprunts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des créances et engagements :

- **les avoirs de l'IEOM** retracent l'ensemble des transferts publics et privés avec la France hexagonale qui s'effectuent par l'intermédiaire du compte d'opérations de l'IEOM ;
- **les engagements des administrations publiques** renseignent sur l'augmentation ou la diminution des emprunts contractés par les administrations publiques résidentes à l'extérieur de la collectivité (généralement auprès d'établissements tels que l'Agence française de développement ou la Caisse des Dépôts et consignations) ;
- **les avoirs et engagements du secteur bancaire** permettent d'observer l'évolution de la position « dépôts-crédits » du système bancaire local à l'égard de l'extérieur ;
- **les avoirs de réserve** : l'IEOM ne détient ni stock d'or ni avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS) et ne constitue pas de réserves auprès du Fonds monétaire international. Le poste « avoirs de réserve » n'apparaît donc pas dans la balance des paiements des collectivités d'outre-mer.

**Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles
et téléchargeables gratuitement
sur le site www.ieom.fr**

Directeur de la publication : Marie-Anne Poussin-Delmas

Responsable de la rédaction : Fabrice Dufresne

Éditeur : IEOM

Dépôt légal : Décembre 2020 – ISSN 2428-1727 (en ligne)



Siège social • 115, rue Réaumur – 75002 Paris
www.ieom.fr
